

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 décembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 25 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Patrick BORÉ représenté par Danielle MILON - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gaby CHARROUX - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **ENV 007-7493/19/BM**

#### **■ Demande de subvention de fonctionnement pour 2020 auprès de la Région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur - Garde Régionale Forestière Grand Site Sainte- Victoire**

#### **MET 19/13020/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreux projets au sein de ses territoires. Certains d'entre eux traduisent les politiques publiques métropolitaines et peuvent, à ce titre, faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers ou privés. Il importe en conséquence de solliciter leur participation dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement.

La Métropole Aix-Marseille-Provence, Territoire du Pays d'Aix, développe sur le Grand Site Sainte-Victoire une politique d'accueil du public spécifique et de surveillance en saison estivale, du 1er juin au 30 septembre.

Il s'agit d'informer et de faire respecter la réglementation préfectorale relative à l'accès aux massifs forestiers, qui interdit la circulation dans certaines conditions de danger météorologique d'incendie. L'harmonisation des codes couleurs des niveaux de restriction d'accès avec les départements limitrophes a débuté sa mise en place avec l'arrêté préfectoral du 28 mai 2018. La sensibilisation du public à cette nouvelle codification a, comme en 2018, été à nouveau indispensable et a demandé un travail de pédagogie assidu.

De juin à août 2019, malgré les chaleurs caniculaires, l'absence de vent a permis que les massifs Concors et Sainte-Victoire ne connaissent que deux jours de fermeture durant cette saison estivale. La vigilance a cependant dû être particulièrement renforcée début septembre avec la reprise du mistral.

L'équipe des gardes réalise des patrouilles de surveillance quotidiennes ainsi qu'un affichage spécifique et des points d'information fixes et itinérants en risque de niveau rouge. L'étendue du territoire à parcourir et les contraintes liées à la surveillance particulière des points d'entrée dans les massifs exigent une importante présence sur le terrain, d'au minimum 3 patrouilles quotidiennes. L'effectif permanent de 8 gardes-nature ne permet pas de répondre à ce besoin, malgré un planning, sur cette période, exclusivement consacré aux patrouilles et une restriction des congés.

L'information relative à la réglementation estivale est également diffusée au travers de la Maison du Grand Site de Vauvenargues et du kiosque d'accueil de Bimont à Saint-Marc-Jaumegarde, tenus cette année par 3 agents. Sur l'ensemble de la saison touristique, d'avril à fin octobre, ces structures ont accueilli plus de 10 000 visiteurs.

Prenant la suite du dispositif des Assistants Prévention Sensibilisation Incendies de Forêts existant depuis 2004, l'opération estivale de la Garde Régionale Forestière, mesure phare de la nouvelle politique forestière, dite dispositif « Guerre du Feu » de la Région Sud, mise en place en mars 2017, fait partie intégrante du « Plan Climat pour une COP d'avance ». Son but est de renforcer les capacités des acteurs régionaux (collectivités et organismes agréés du dispositif de surveillance incendie) dans la prévention des feux et la protection des personnes.

Composée de plus de 110 jeunes de 18 à 25 ans, elle a ainsi pour mission de :

- sensibiliser au risque incendie la population locale ou passagère qui fréquente les massifs forestiers ;
- renforcer les équipes de professionnels en surveillance du risque incendie aux abords des espaces naturels et forestiers du 1er juillet au 31 août, période où le risque incendie est le plus sévère ;
- venir en appui des dispositifs de surveillance des massifs existants.

Au fil des années, l'aide de la Région pour le recrutement de saisonniers dédiés à la prévention du risque incendie, a permis de développer puis de maintenir la capacité de surveillance et de sensibilisation des usagers sur et autour des massifs Concors et Sainte-Victoire.

Au vu du succès de l'opération et de ce besoin toujours essentiel en information, il est à nouveau proposé de procéder au recrutement de Gardes Régionaux Forestiers afin de renforcer les équipes permanentes pendant la saison estivale.

Ainsi, six Gardes Régionaux Forestiers seront intégrés aux patrouilles quotidiennes de terrain les mois de juillet et août 2020. Ce nombre validé depuis 2016 permet de poursuivre les efforts de présence dans les zones fréquentées et sensibles, telles que les versants nord (jusqu'au Prieuré) et sud Sainte-Victoire et le secteur Bibémus-Zola-Bimont. Au besoin, les patrouilles pourront intervenir sur d'autres sites géographiques en fonction des nécessités.

Et, trois Gardes Régionaux Forestiers viendront renforcer pendant la saison estivale les équipes d'accueil du Grand Site Sainte Victoire et orienteront les visiteurs, assureront leur sensibilisation au kiosque d'accueil de Bimont à Saint-Marc-Jaumegarde, porte d'entrée et point de vue incontournable de la montagne Sainte-Victoire, ainsi qu'à la Maison du Grand Site de Vauvenargues, en versant nord. Ils assureront leur mission sur 4 mois, de juin à septembre.

Pour ce faire, des documents d'information du public sont chaque année édités pour présenter pédagogiquement la réglementation de l'accès aux espaces naturels.

Les dépenses prévisionnelles éligibles au titre de ce programme sont les suivantes :

- salaires et charges, titres restaurant : 58 000 euros
- impression de documents d'information : 2 000 euros

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de la Région Sud Provence-Alpes-Côte-D'azur pour la Garde Régionale Forestière 2020 et à autoriser la signature de tout document y afférent.

**Signé le 19 Décembre 2019**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 13 janvier 2020**

Le plan prévisionnel de financement est le suivant :

Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur Dispositif « Guerre du Feu »	80 %	48 000 €
Autofinancement		
Métropole Aix-Marseille-Provence	20 %	12 000 €
TOTAL TTC		60 000 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération n°ENV-004-1135/16/CM du Conseil de Métropole du 17 octobre 2016 relative à la dissolution du Syndicat mixte départemental des massifs Concors Sainte-Victoire ;
- La délibération n°ENV-001-1443/16/CM du Conseil de Métropole du 15 décembre 2016 portant dissolution du Syndicat mixte départemental des massifs Concors Sainte-Victoire et modalités d'organisation pour pérenniser l'action du Grand Site Sainte-Victoire ;
- La délibération n°FAG 021-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il convient de réaliser l'opération suivante : Garde Régionale Forestière Grand Site Sainte-Victoire.

**Délibère**

**Article 1 :**

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à solliciter une aide financière de 48 000 euros auprès de la Région Sud Provence Alpes-Côte-d'Azur dans le cadre de son dispositif « Guerre du Feu » pour le recrutement de 9 Gardes Régionaux Forestiers sur la saison estivale 2020, et à signer tout document y afférent pour la réalisation de cette opération.

**Signé le 19 Décembre 2019**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 13 janvier 2020**

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget 01 budget principal métropolitain, en section de fonctionnement : chapitre 012, nature charges de personnel, fonction 76, sous réserve de l'adoption du budget principal de la Métropole Aix-Marseille Provence et des états spéciaux de territoire pour l'exercice 2020.

La recette correspondante sera constatée sur le budget 01 budget principal métropolitain, en section de fonctionnement : chapitre 74, fonction 76, sous réserve de l'adoption du budget principal de la Métropole Aix-Marseille Provence et des états spéciaux de territoire pour l'exercice 2020.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
La Conseillère Déléguée  
Viticulture, Forêts et Paysages  
Parcs et Espaces naturels

Danièle GARCIA